

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 avril 2017 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire.
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Est absent :

M. Daniel Laplante, conseiller n°4.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, 05 M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR – MÉRITES 2017

Le conseil municipal félicite les deux récipiendaires de la médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec : Monsieur Jean-Claude Ménard et Madame Diane Parent. Par leur implication sociale, ces personnes se sont démarquées et ont contribué à l'essor de leur communauté. Le conseil municipal les encense et leur remet un chèque cadeau d'une entreprise locale (Livabec).

rés : 2017-04-057

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2017-04-058

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
6 MARS 2017**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 soit accepté tel que lu.

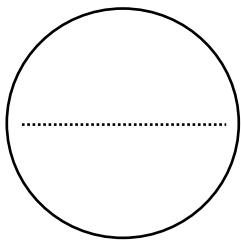
ADOPTÉE

rés : 2017-04-059

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2017**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2017 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE



rés : 2017-04-060

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2017**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2017 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2017-04-061

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
3 AVRIL 2017**

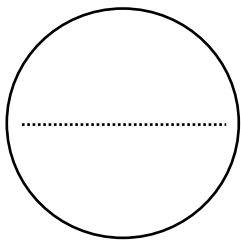
M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 3 avril 2017. Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseiller, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de mars 2017 soient acceptés au montant de **99 014,52 \$** et que les comptes à payer au 3 avril 2017 soient acceptés au montant de **77 797,69 \$**.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE
TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2016**

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose et fait la lecture des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016. Au 31 décembre, nous avons :

Revenus	
Taxes	2 024 741 \$
Compensation	15 607 \$
Transferts	152 310 \$
Services rendus	88 955 \$
Imposition de droits	46 077 \$
Amendes et pénalités	6 853 \$
Autres	15 906 \$
TOTAL	2 381 821 \$
Charges	
Administration	328 511 \$
Sécurité publique (service incendie plus police)	638 370 \$
Transport	514 215 \$
Hygiène du milieu	353 467 \$
Santé-bien-être	5 368 \$
Aménagement, urbanisme et développement	97 790 \$
Loisirs et culture	272 058 \$
Frais de financement	2 822 \$
Affectations	
Remb. dette à long terme	31 828 \$
Revenus d'investissement	111 114 \$
Réserve financière	(11 543 \$)
TOTAL	2 344 000 \$
SURPLUS	37 821 \$



rés : 2017-04-062

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA SEMAINE DU 8 MAI 2017

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé au public durant la semaine du 8 mai pour permettre la réalisation de tâches administratives.

ADOPTÉE

rés : 2017-04-063

INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Attendu que dans un effort d'équité et d'application de la réglementation municipale, la municipalité a procédé à des vérifications suite à une plainte relative à une infraction commise sur son territoire et qu'elle y a constaté la commission d'infractions en regard de la réglementation municipale relative aux chiens ;

Attendu que la municipalité a communiqué avec le citoyen fautif afin qu'il soit informé des infractions à la réglementation et afin qu'il puisse offrir ses observations ;

Attendu que le citoyen n'a pas contesté les faits reprochés ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- que la municipalité procède à l'émission d'un constat d'infraction dans le dossier suivant et selon la procédure prévue à la Cour municipale de Saint-Rémi :

Propriétaire (#matricule)	Infractions
0496-32-1767	Articles de l'infraction : 44 b) et e), Règlement n° 256 relatif aux chiens et article de la peine : 47 Règlement n° 256

- que M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soit mandatée pour faire les suivis requis dans les dossiers auprès de la Cour municipale de Saint-Rémi.

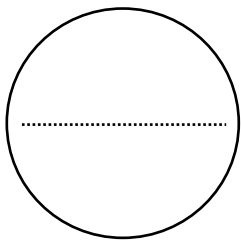
ADOPTÉE

Avis de motion

RÈGLEMENT N° 209-2 RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 209 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Pierre Boisvert, conseiller que le *Règlement n° 209-2 restreignant la circulation des véhicules lourds modifiant le règlement n° 209* sera adopté lors d'une séance subséquente. Ce règlement aura pour but de restreindre la circulation des véhicules lourds dans les rues suivantes :

- Rue Lussier ;
- Rue Hamelin ;
- Rue Bisailon ;
- Rue Perras ;
- Rue Smith ;
- Rue Michelle ;
- Rue Courchesne ;
- Rue des Loisirs ;
- Rue Maisonneuve ;
- Rue Tremblay ;
- Rue Gratton ;
- Place Murray ;
- Rue Prévost ;
- Rue de la Coopérative.



Avis de motion

RÈGLEMENT N° 308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 308 DE ZONAGE - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mauro Lando, conseiller, que le *Règlement n° 308-1 modifiant le règlement n° 308 de zonage* sera adopté lors d'une séance subséquente. Les modifications ont pour objet de modifier la zone R-5 pour la zone CR-5 et de permettre la construction de plus de bâtiments accessoires en zone agricole.

Avis de motion

RÈGLEMENT N° 306-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 306 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Pierre Boisvert, conseiller, que le *Règlement n° 306-1 modifiant le règlement n° 306 relatif aux usages conditionnels* sera adopté lors d'une séance subséquente. Les modifications ont pour objet de permettre les projets intégrés multifamiliaux dans les zones R-18, C-1 et R-4.

rés : 2017-04-064

RÉFECTION DE TROTTOIR ET CONSTRUCTION DE SENTIERS POLYVALENTS, ROUTE 219 – AO-2017-0003 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant l'appel d'offres n° AO-2017-0003 concernant la Réfection de trottoir et construction de sentiers polyvalents, Route 219 lancée le 14 mars 2017 ;

Considérant les résultats lors de l'ouverture des soumissions le 30 mars 2017 à 10 h au bureau municipal :

Soumissionnaires	Montant avec taxes	Rang final
BDL bordure et trottoir inc.	311 507,75 \$	3
Entreprises Pearson Pelletier	442 808,97 \$	6
Pavage Axion inc.	305 626,09 \$	2
Eurovia Qc construction inc.	358 636,60 \$	5
Pavages du Haut-Richelieu inc.	285 323,34 \$	1
Ali Excavation inc.	332 337,49 \$	4

Considérant la recommandation de Mme Catherine Tétreault, ing. (*ref: Résolution n° 2016-11-205*) et l'analyse de conformité des soumissions ;

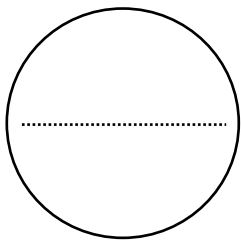
En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'adjuger le contrat pour la Réfection de trottoir et construction de sentiers polyvalents, Route 219, découlant de l'appel d'offres n° AO-2017-0003 aux *Pavages du Haut-Richelieu inc.*, pour un montant de 285 323,34 \$, taxes incluses, puisque sa soumission est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

rés : 2017-04-065

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Attendu que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) ;



Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que :

- le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2017-2018 ;
- pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée ;
- si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;
- la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2017-2018, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ ;
- un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

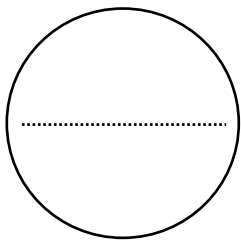
ADOPTÉE

rés : 2017-04-066

**ACHAT D'UNE MARQUISE POUR LA SALLE DES LOISIRS
UTILISÉE PAR LA FADOQ**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande de la FADOQ de Sherrington adressée par sa présidente Mme Georgette Couture relativement à l'achat et l'installation d'une marquise à l'entrée du local des Loisirs, étant la propriété de la municipalité.

ADOPTÉE



RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE MARS 2017

Durant le mois de mars 2017, l'Inspecteur de la municipalité n'a délivré aucun permis.

0	nouvelle construction
0	Rénovations ou modifications
0	bâtiments accessoires
0	clôture et haie
0	installations sanitaires
0	captage d'eau
0	agrandissement
1	démolition
0	piscine
1	lotissement

RAPPORT DES INTERVENTIONS DE MARS 2017

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service

Intervention Premier Répondant	3
Entretien d'équipe	5
Inspection Vad	5
Accident de la route	4
Entraide	3
Préventions résidentielles	12
Alarme Incendie	0
Équipe de garde	5
Assistance à la police	1
Appel Incendie	2
Bénévolat	0
Formation	0
Garde interne	0

rés : 2017-04-067

BRÛLAGE CONTRÔLÉ D'UN BÂTIMENT – AUTORISATION AU SERVICE INCENDIE

Attendu que le service incendie de Sherrington souhaite procéder à des mises à feu pour l'observation du comportement du feu et des phénomènes thermiques se produisant lors des incendies de bâtiments pour créer un atelier de formation pratique ;

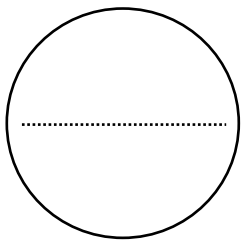
Attendu qu'«un bâtiment situé sur au 125, rang Sainte-Marguerite sera incendié volontairement à plusieurs reprises tout au long de cet atelier, le tout, dirigé dans un environnement sécuritaire et contrôlé conformément aux normes environnementales ainsi que dans le respect des normes NFPA 1500 (santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie) et NFPA 1403 (brûlage contrôlé d'un bâtiment) ;

Attendu la recommandation de M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du service incendie ;

Attendu que M. Beaudin est responsable de la planification de l'activité et veillera au respect des lois en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de permettre au Service incendie de Sherrington d'organiser une formation en sécurité incendie par la réalisation d'activités de brûlage contrôlé d'un bâtiment sis au 125, rang Sainte-Marguerite.

ADOPTÉE



rés : 2017-04-068

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Rousseau questionne le refus de la municipalité d'effectuer des travaux en collaboration avec la municipalité de Hemmingford relativement à un ponceau sur la rue Saint-Pierre Est près de sa propriété.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 45 sur une proposition de *Éric Beaudin*, conseiller, appuyé par *Louise Lussier*, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier,
Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017.